



Quel statut choisir pour créer mon entreprise de nettoyage?

Par **serge93**, le **24/07/2011** à **16:27**

Bonjour,

Voici ma question.

Je suis actuellement un Auto Entrepreneur spécialisé dans les services du nettoyage et je désirerais changer de statut qui me permettrait de pouvoir déclarer plus de 32000€ annuellement ce que je n'est pas le droit avec mon statut d auto entrepreneur mais je ne sais absolument pas lequel choisir.

Existe t il un statut qui comme celui de l auto entreprise vous payez sur le montant que vous déclarez et si vous déclarez zero vous n avez rien a payer.

Que devrais je payer si je me met en SARL,SA,EURL,et devrais je payez des impots meme si je ne touche rien.

Que me conseillez vous?

Je suis complètement perdu dans toutes ces formes juridiques et je ne voudrais surtout pas me mettre en défaut vis a vis des lois au risque de perdre une société que j essaie de construire.

D avance merci pour toutes vos reponses.

Par **lexconsulting**, le **25/07/2011** à **20:54**

Bonjour

Le statut le plus adapté au vu des quelques renseignements que vous donnez semble être l'EURL avec la statuts simplifiés d'associé gérant unique.

Vous serez soumis à la TVA (régime simplifié) et paierez des impôts sur le CA réalisé (Impots sur les société régime simplifié)

Vous aurez également à payer vos charges au titre du Régime Social des Indépendants (RSI)

Ce que vous évoquez est propre au régime du statut d'auto-entrepreneur

Cela étant si votre activité dépasse 32 000 euros par an, vous n'aurez pas d'autre choix que

de changer de statut. Vous pouvez également opter pour le statut de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) depuis le 1er janvier 2011, qui vous permet de conserver votre statut d'indépendant tout en bénéficiant d'une protection de votre patrimoine personnel en le distinguant du patrimoine affecté à l'activité professionnelle..

N'hésitez pas à prendre conseil auprès d'un expert comptable ou des services de la CCI dont vous dépendez.

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>